

## SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 22 mai 2012, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

La conseillère M<sup>me</sup> Guylène Duplessis ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine.

### Est également présente :

La directrice générale et greffière par intérim M<sup>me</sup> Manon Bernard agissant à titre de secrétaire de la séance.

## 12-05-492 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 22 mai 2012 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 5.1 Règlement d'emprunt n° 1642 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de prolongement de l'égout sanitaire et travaux connexes / Boulevard de la Cité-des-Jeunes / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 2.1 Séance ordinaire du 7 mai 2012 et séance extraordinaire du 14 mai 2012

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **4. AFFAIRES DU CONSEIL**

- 4.3 Proclamation / Semaine québécoise des personnes handicapées / 1<sup>er</sup> au 7 juin 2012
- 4.4 Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges / Célébrations du 25<sup>e</sup> anniversaire / Aide financière
- 4.7 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Omnium de golf – 35<sup>e</sup> anniversaire / Achat de billets et commandite
- 4.8 Fondation Cégep John Abbott College / Tournoi de golf annuel / Commandite
- 4.9 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière / Bourses d'études 2012
- 4.11 Fondation de la Maison Trestler / Concert bénéfice 2012 / Achat de billets
- 4.12 Centre multisports / Projet de médiation culturelle régionale « En région de connaissances » / Quote-part
- 4.13 Centre d'action bénévole L'Actuel / Projet d'agrandissement / Aide financière supplémentaire

4.18 Centre de femmes La Moisson / Campagne annuelle de financement 2012 / Aide financière

4.19 Proclamation / Semaine de la municipalité / 3 au 9 juin 2012

## **5. GREFFE**

5.2 Règlement d'emprunt n° 1643 / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles / Travaux de voirie et d'égout pluvial / Avenue Saint-Charles, partie de la rue Joseph-Carrier et bretelle de l'autoroute 40 jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc) / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

5.3 Travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles incluant le réaménagement géométrique d'intersections (phase 1 / nord du viaduc) / Entente de collaboration à intervenir avec le MTQ / Autorisation de signature

## **6. TRÉSORERIE**

6.1 Transferts budgétaires

## **7. RESSOURCES HUMAINES**

7.1 Service des travaux publics / Division – Entretien des infrastructures / Confirmation de poste / Mécanicien

7.2 Service des loisirs et de la vie communautaire / Confirmation de poste / Concierge de jour

7.3 Service de la trésorerie / Embauche temporaire / Commis aux comptes à payer

7.4 Service des arts et de la culture / Démission / Commis aux prêts temporaire

7.5 Service des arts et de la culture / Embauche temporaire / Commis aux prêts

7.6 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Division - Urbanisme / Embauche temporaire / Inspecteur municipal 1

7.7 Service sécurité incendie / Nomination / Pompier – classe 2

## **8. COMMUNICATIONS**

## **9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**

## **10. ARTS ET CULTURE**

## **11. ACTION COMMUNAUTAIRE**

## **12. PROTECTION PUBLIQUE**

## **13. TRAVAUX PUBLICS**

13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-30 / Réfection des têtes de regards d'égout et de puisard

13.2 Installation d'un luminaire / Chemin d'accès entre la rue des Merisiers et la rue des Pruches

13.3 Installation de luminaires / Rue d'Avignon / Règlement n° 1539

## **14. EAUX**

## **15. SERVICES TECHNIQUES**

15.1 Construction d'une voie cyclable sur la rue Dutrisac / Interdiction de virage à droite au feu rouge / Intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Dutrisac

15.2 Ordres de changement n<sup>os</sup> 3 et 4 / Démolition de la caserne sur la rue Jeannotte et construction d'un stationnement pour l'arène / Règlement n° 1610

- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1643.1 / Services professionnels / Surveillance / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 et travaux connexes (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc) / Règlement n° 1643
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-R1613.3 / Travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart / Règlement n° 1613
- 15.5 Acquisition / Lot 4 712 156 / Partie de la rue Beethoven

## **16. URBANISME**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 8 mai 2012
- 16.2 PIIA / 950 et 1000, rue Valois / Nouvelle construction de deux (2) bâtiments industriels / Lots projetés 4 768 860 et 4 768 861 / Zone I2-651 / CCU n° 12-05-78
- 16.3 PIIA / 84, boulevard Harwood / Nouvelle terrasse extérieure / Zone C2-704 / CCU n° 12-05-79
- 16.4 Achat de cases de stationnement / 84, boulevard Harwood / Zone C2-704 / CCU n° 12-05-80
- 16.5 PIIA / 493, route de Lotbinière / Réfection des façades et ajout d'une véranda / Lot 1 546 633 / Zone A-836 / CCU n° 12-05-81
- 16.6 PIIA / 2540, chemin de la Petite-Rivière / Nouvelle construction d'un bâtiment industriel / Lot 1 673 986 / Zone C4-833 / CCU n° 12-05-82
- 16.7 PIIA / 243 à 255, boulevard Harwood / Modification du plan d'ensemble et des matériaux de finition extérieure / Zone C2-756 / CCU n° 12-05-83
- 16.8 PIIA / 3060, boulevard de la Gare / Installation d'enseignes / Zone C3-1001 / CCU n° 12-05-84
- 16.9 Dérogation mineure / 260, rue Rodolphe-Besner / Bande de verdure / Bordure de béton / Lot 4 056 032 / Zone I2-646 / CCU n° 12-05-85
- 16.10 Dérogation mineure / 2905 à 2933, boulevard de la Gare / Matériau de revêtement / Cases de stationnement / Lot 4 967 534 / Zone C3-1012 / CCU n° 12-05-91
- 16.15 Dérogation mineure / 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110 / Enseignes à plat sur la marquise de la façade principale / Lot 4 865 499 / Zone C3-219 / CCU n° 12-04-74

## **17. ENVIRONNEMENT**

- 17.1 Collecte de feuilles

## **18. RÉGLEMENTATION**

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1565-03 / Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399)
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1216-02 / Feux de foyers extérieurs / Modification des conditions d'utilisation
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1292-02 / Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1640 / Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1644 / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion (juillet 2012)
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1645 / Frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion (décembre 2012)
- 18.7 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-167 / Ajout à la grille des usages et normes des zones C3-218 et C3-219 / Usage restaurant sans permis d'alcool (9212) à titre d'usage complémentaire / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes - voie de service de l'autoroute 40
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-167 / Ajout à la grille des usages et normes des zones C3-218 et C3-219 / Usage restaurant sans permis d'alcool (9212) à titre d'usage complémentaire / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes - voie de service de l'autoroute 40

- 18.9 Adoption second projet / Règlement n° 1275-168 / Zone I3-831 / Usages autorisés / Commerce de détail de véhicules automobiles / Enseignement de type « école de métiers » / Location de remorque à titre d'usage accessoire / Industries de prestige / Boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 18.10 Adoption / Règlement n° 1277-16 / Inclusion des zones I3-831 et I3-832 dans le groupe 12 / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et montée Labossière
- 18.11 Modification / Règlement n° 1643 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 / Voirie et égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, une partie de la rue Joseph-Carrier et la bretelle de l'autoroute jusqu'au chemin Dumberry incluant les travaux connexes (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc) / Intégration de l'entente de collaboration du ministère des Transports

**19. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

**22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

« ADOPTÉE »

**12-05-493 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 14 mai 2012 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**12-05-494 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**12-05-495 PROCLAMATION / SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES / 1<sup>ER</sup> AU 7 JUIN 2012**

CONSIDÉRANT la demande de l'Office des personnes handicapées du Québec pour la proclamation officielle de la « Semaine québécoise des personnes handicapées » du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville proclame officiellement la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2012 « Semaine québécoise des personnes handicapées » sous le thème « Vivre à part entière ».

« ADOPTÉE »

**12-05-496 GRAND RASSEMBLEMENT DES AÎNÉS DE VAUDREUIL ET SOULANGES / CÉLÉBRATIONS DU 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges pour l'organisation d'un dîner, en collaboration avec la Maison des Aînés de Soulanges, dans le cadre des célébrations de son 25<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT que cet organisme a pour mission de rompre l'isolement des personnes âgées par la préparation de repas et l'organisation d'activités d'information dans le but de maintenir l'autonomie des aînés dans leur milieu de vie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé un montant de trois cents dollars (300 \$) à l'organisme Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges à titre d'aide financière pour l'organisation et la réussite du dîner soulignant son 25<sup>e</sup> anniversaire qui se tiendra le 28 septembre 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-497 CLUB OPTIMISTE VAUDREUIL-DORION / OMNIUM DE GOLF – 35<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE / ACHAT DE BILLETS ET COMMANDITE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'omnium de golf du Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les profits générés lors de cet événement serviront à planifier et mettre en place des activités pour les jeunes de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$), soit deux (2) commandites d'un trou à cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacune, dans le cadre de l'omnium de golf qui se tiendra le 10 juin 2012 au club de golf St-Polycarpe;

QUE la Ville autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent dix dollars (110 \$) chacun pour participer à l'omnium de golf;

QUE soient autorisés les membres du Conseil municipal qui le désirent à y participer;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-498 FONDATION CÉGEP JOHN ABBOTT COLLEGE / TOURNOI DE GOLF ANNUEL / COMMANDITE**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel de la Fondation Cégep John Abbott College organisé dans le cadre de sa campagne de financement;

CONSIDÉRANT que les sommes recueillies permettent au Collège de proposer une formation et des outils technologiques pointus pour mieux parer ses étudiants à se tailler une place de choix dans un marché de l'emploi très exigeant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé à la Fondation Cégep John Abbott College un montant de cinq cents dollars (500 \$) à titre de commandite d'un trou dans le cadre du tournoi de golf annuel qui se tiendra le 30 mai 2012 au club de golf Summerlea;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-499 ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ-DES-JEUNES / AIDE FINANCIÈRE / BOURSES D'ÉTUDES 2012**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes en date du 25 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence académique, le mérite sportif et l'engagement communautaire des jeunes finissants de 5<sup>e</sup> secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville remette à la Commission scolaire des Trois-Lacs quatre (4) bourses d'une valeur de cent cinquante dollars (150 \$) chacune pour les élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors du gala de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes qui se tiendra le 12 juin 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-500 FONDATION DE LA MAISON TRESTLER / CONCERT BÉNÉFICE 2012 / ACHAT DE BILLETS**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert bénéfice 2012 organisé par la Fondation de la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets mécènes au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le concert bénéfice organisé par la Fondation de la Maison Trestler qui aura lieu le 7 juin 2012 à l'église Saint-Michel et qui sera suivi d'une réception à la Maison Trestler;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-501 CENTRE MULTISPORTS / PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE RÉGIONALE « EN RÉGION DE CONNAISSANCES » / QUOTE-PART**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du projet de médiation culturelle régionale « En région de connaissances » au Centre multisports;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en une démarche collective novatrice visant à implanter un espace identitaire permanent conçu et réalisé par les citoyens de toutes les villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet nécessite l'apport financier de chacune des villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes un montant de quatre mille dollars (4 000 \$) à titre de quote-part de la Ville de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du projet de médiation culturelle régionale « En région de connaissances »;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-502 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL / PROJET D'AGRANDISSEMENT / AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Centre d'action bénévole L'Actuel dans le cadre de son projet d'agrandissement de ses installations;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà, par sa résolution 12-03-192, versé un montant de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) à la Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel dans le cadre de sa campagne de financement « Une action pour l'avenir! » à l'égard dudit projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé à la Fondation du Centre d'action bénévole L'Actuel une aide financière supplémentaire de mille cinq cents dollars (1 500 \$) pour le projet d'agrandissement de ses installations;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**12-05-503 CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT 2012 / AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Centre de femmes La Moisson, en date du 3 mai 2012, dans le cadre de sa campagne annuelle de financement;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif œuvre sur tout le territoire de Vaudreuil-Soulanges et qu'il a pour mission d'être un lieu d'échange et de croissance pour les femmes dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et de développer leur autonomie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Centre de femmes La Moisson un montant de mille dollars (1 000 \$) à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**12-05-504 PROCLAMATION / SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ / 3 AU 9 JUIN 2012**

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la proclamation de la « Semaine de la municipalité » du 3 au 9 juin 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville proclame officiellement la semaine du 3 au 9 juin 2012 « Semaine de la municipalité » sous le thème « L' élu au service du citoyen ».

**« ADOPTÉE »**

12-05-505

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1643 / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES / TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉGOUT PLUVIAL / AVENUE SAINT-CHARLES, PARTIE DE LA RUE JOSEPH-CARRIER ET BRETELLE DE L'AUTOROUTE 40 JUSQU'AU CHEMIN DUMBERRY (PHASE 1 DU PROJET DE L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC) / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 14 mai 2012, pour le Règlement n° 1643 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de six millions sept cent soixante-cinq mille dollars (6 765 000 \$) et un emprunt de trois millions six cent cinquante-trois mille dollars (3 653 000 \$) pour la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40, incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, d'une partie de la rue Joseph-Carrier, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes ».

12-05-506

**TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DE L'AVENUE SAINT-CHARLES INCLUANT LE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE D'INTERSECTIONS (PHASE 1 / NORD DU VIADUC) / ENTENTE DE COLLABORATION À INTERVENIR AVEC LE MTQ / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la résolution 09-03-195 relative au partage des coûts, entre la Ville et le ministère des Transports du Québec (MTQ), pour les travaux du projet d'élargissement du viaduc de l'avenue Saint-Charles, lesquels étaient basés sur des estimations datées du 19 juin 2008 pour la phase 1 concernée et la phase 2 (nouveau viaduc et son intersection sud);

CONSIDÉRANT que la résolution 12-03-293 prévoyant la signature d'une entente sur la base d'une estimation datée du 23 février 2012 doit être refaite en raison d'autres modifications au projet;

CONSIDÉRANT que les plans et devis ont été complétés par les firmes Les Services exp inc. et Genivar inc. et qu'une nouvelle estimation des travaux a été actualisée en date du 18 avril 2012;

CONSIDÉRANT que les travaux se prolongeront jusqu'à l'intersection du chemin Dumberry et que le partage des coûts de la phase 1 s'établit maintenant à 54 % pour la Ville et 46 % pour le MTQ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau partage des coûts sera renégocié pour la phase 2 incessamment;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'entente de collaboration n° 100974 (projet n° 154030799) avec le MTQ relativement aux travaux d'élargissement de l'avenue Saint-Charles incluant le réaménagement géométrique d'intersections (phase 1);

ET QUE la résolution 12-03-293 soit abrogée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE »

12-05-507

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant cinquante-deux mille cent cinquante-cinq dollars (52 155\$) pour l'année 2012, tels que ventilés à la liste soumise par le trésorier en date du 30 avril 2012.

« ADOPTÉE »



**12-05-508 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES / CONFIRMATION DE POSTE / MÉCANICIEN**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures, en date du 8 mai 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Francis Leduc dans son poste régulier de mécanicien au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics, et ce, à compter du 21 mai 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Leduc.

« ADOPTÉE »

**12-05-509 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / CONFIRMATION DE POSTE / CONCIERGE DE JOUR**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique, en date du 17 mai 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M. Michel Bédard dans son poste régulier de concierge de jour au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, et ce, à compter du 20 mai 2012;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bédard.

« ADOPTÉE »

**12-05-510 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS AUX COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT le congé parental de M<sup>me</sup> Diane Giguère, commis aux comptes à payer, jusqu'au 3 septembre 2012;

CONSIDÉRANT qu'à son retour au travail, M<sup>me</sup> Giguère sera promue au poste de technicienne – Évaluation/taxation et qu'elle bénéficiera, à ce titre, d'une période d'essai de trois (3) mois, et ce, conformément à la résolution 12-04-314;

CONSIDÉRANT les besoins en remplacement au poste de commis aux comptes à payer au sein de la division – Comptabilité et budget;

CONSIDÉRANT le processus de sélection qui en a résulté et la recommandation du comité de sélection en date du 1<sup>er</sup> mai 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Anne Dupont au poste de commis aux comptes à payer au sein de la division – Comptabilité et budget du Service de la trésorerie, dans le cadre d'un remplacement pour un congé parental suivi d'un remplacement pour une période d'essai, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, à compter du 28 mai 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-511 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION / COMMIS AUX PRÊTS TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Lyne Cadieux, commis aux prêts temporaire, en date du 7 mai 2012;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M<sup>me</sup> Lyne Cadieux, commis aux prêts temporaire au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 19 mai 2012;

QU'il est entendu qu'à partir de cette date M<sup>me</sup> Cadieux n'aura plus de lien d'emploi avec la Ville;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Cadieux pour le travail qu'elle a accompli;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

**« ADOPTÉE »**

**12-05-512 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / COMMIS AUX PRÊTS**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 8 mai 2012;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M<sup>me</sup> Judith Durocher au poste de commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 9 mai 2012, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**12-05-513 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / DIVISION - URBANISME / EMBAUCHE TEMPORAIRE / INSPECTEUR MUNICIPAL 1**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 30 avril 2012;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Louis-Benoit L'Italien-Bruneau à titre temporaire d'inspecteur municipal 1 au sein de la division Urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 29 mai 2012, pour une durée maximale de 16 semaines, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

**« ADOPTÉE »**

**12-05-514 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / POMPIER – CLASSE 2**

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-1002 autorisant la prolongation de la période d'essai de M. Éric Dubois-Maisonnette au poste de pompier temporaire à l'essai au sein du Service sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la prolongation de cette période d'essai a pris fin le 19 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement favorable effectuée par la direction du Service sécurité incendie en avril 2012;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la nomination de M. Éric Dubois-Maisonneuve au poste de pompier temporaire – classe 2 au sein du Service sécurité incendie, et ce, à compter du 19 avril 2012, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Dubois-Maisonneuve.

« ADOPTÉE »

12-05-515

**ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-30 / RÉFECTION DES TÊTES DE REGARDS D'ÉGOUT ET DE PUISARD**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection des têtes de regards d'égout et de puisard, une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 24 avril 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-12-30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Précision 2K inc. 4424, rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec), H7P 0G1, pour la réfection des têtes de regards d'égout et de puisard, et ce, selon les critères et taux unitaires suivants :

- mille trois cent cinquante dollars (1 350 \$) l'unité, taxes applicables non comprises, pour la réfection de têtes de regards par coupe circulaire (diamètre de 1500 mm), incluant la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux;
- mille trois cent soixante-quinze dollars (1 375 \$) l'unité, taxes applicables non comprises, pour la réfection de têtes de regards par coupe circulaire (diamètre de 1800 mm), incluant la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux;
- mille deux cents dollars (1 200 \$) l'unité, taxes applicables non comprises, pour la réfection de têtes de regards par coupe carrée, excluant la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux;

Le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-30;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection des têtes de regards d'égout et de puisard et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

12-05-516

**INSTALLATION D'UN LUMINAIRE / CHEMIN D'ACCÈS ENTRE LA RUE DES MERISIERS ET LA RUE DES PRUCHES**

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Entretien des infrastructures à l'égard de l'amélioration de l'éclairage sur le chemin d'accès entre la rue des Merisiers et la rue des Pruches;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation d'un (1) luminaire d'une puissance de 35 watts, sur un poteau appartenant à Hydro-Québec, sur le chemin d'accès entre la rue des Merisiers et la rue des Pruches;

QUE M. Martin Houde, directeur général adjoint, soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec la réquisition pour le raccordement requis, et ce, au coût de cent quarante-quatre dollars (144 \$);

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin de procéder à la réquisition des services nécessaires à la réalisation du projet;

QUE soit autorisée la dépense relative à l'achat du luminaire dont le coût est évalué à un montant de sept cent cinquante dollars (750 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-517      INSTALLATION DE LUMINAIRES / RUE D'AVIGNON / RÈGLEMENT N° 1539**

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1539 prévoit, entre autres, l'installation de luminaires pour l'éclairage de la rue d'Avignon;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisée l'installation de luminaires sur la rue d'Avignon;

QUE M. Martin Houde, directeur général adjoint, soit autorisé à effectuer auprès d'Hydro-Québec la réquisition pour les raccordements requis, et ce, au coût de cent quarante-quatre dollars (144 \$) l'unité;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté afin de procéder à la réquisition des services nécessaires à la réalisation du projet;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-518      CONSTRUCTION D'UNE VOIE CYCLABLE SUR LA RUE DUTRISAC /  
INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE / INTERSECTION DE  
L'AVENUE SAINT-CHARLES ET DE LA RUE DUTRISAC**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction de la voie cyclable sur la rue Dutrisac, entre le boulevard de la Cité-des-Jeunes et la place du Chevalier, sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT que la voie cyclable est bidirectionnelle et que la sécurité des cyclistes doit être assurée;

CONSIDÉRANT que le panneau d'interdiction de virage à droite sur feu rouge est requis afin de protéger la traverse de cyclistes sur l'avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète l'interdiction de virage à droite sur feu rouge à l'intersection de l'avenue Saint-Charles et de la rue Dutrisac, en direction sud-ouest, pour la période comprise entre le 15 avril et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année;

QUE soit mandaté, à cette fin, le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**12-05-519 ORDRES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 3 ET 4 / DÉMOLITION DE LA CASERNE SUR LA RUE JEANNOTTE ET CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT POUR L'ARÉNA / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1610**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>OS</sup> 3 et 4 reliés au projet « Démolition de la caserne sur la rue Jeannotte et construction d'un stationnement pour l'aréna – Règlement n<sup>O</sup> 1610 » totalisant un montant de quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars et trente-sept cents (4 994,37 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n<sup>O</sup> 1610.

« ADOPTÉE »

**12-05-520 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N<sup>O</sup> 401-110-12-R1643.1 / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 ET TRAVAUX CONNEXES (PHASE 1 DU PROJET DE L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC) / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1643**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels en vue d'effectuer la surveillance des travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40, incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, une partie de la rue Joseph-Carrier ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc) – Règlement n<sup>O</sup> 1643, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 15 mai 2012;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 16 mai 2012;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence AECOM Consultants inc., 401, boulevard Harwood, local 1C, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 7W1, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-sept dollars et cinquante cents (149 467,50 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n<sup>O</sup> 401-110-12-R1643.1;

QUE l'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement n<sup>O</sup> 1643.

« ADOPTÉE »

**12-05-521 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N<sup>O</sup> 401-110-12-R1613.3 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DES RUES DE TONNANCOUR, BEETHOVEN, BACH, SCHUBERT ET MOZART / RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1613**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart, cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 mai 2012 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme Dessau inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux (2) des cinq (5) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n<sup>O</sup> 401-110-12-R1613.3;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Tonnancour, Beethoven, Bach, Schubert et Mozart, et ce, au coût de neuf cent trente-deux mille huit cent quarante-trois dollars et quatre-vingt-onze cents (932 843,91 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-12-R1613.3 incluant l'addenda n° 1 émis le 3 mai 2012 ainsi que l'addenda n° 2 émis le 7 mai 2012;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1613.

« ADOPTÉE »

**12-05-522 ACQUISITION / LOT 4 712 156 / PARTIE DE LA RUE BEETHOVEN**

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'une partie de la rue Beethoven sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot 4 712 156 (partie de la rue Beethoven) et de décréter cette partie de rue ouverte;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 4 712 156 (partie de la rue Beethoven);

QUE cette partie de rue soit décrétée ouverte en date de la conclusion de l'acte à intervenir;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au Service des travaux publics ainsi qu'au Service sécurité incendie;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**12-05-523 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 8 MAI 2012**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 mai 2012.

« ADOPTÉE »

**12-05-524 PIIA / 950 ET 1000, RUE VALOIS / NOUVELLE CONSTRUCTION DE DEUX (2) BÂTIMENTS INDUSTRIELS / LOTS PROJÉTÉS 4 768 860 ET 4 768 861 / ZONE I2-651 / CCU N° 12-05-78**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-78 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 950 et 1000, rue Valois, le projet concernant le bâtiment « A » et ses aménagements, le tout tel que montré au document préparé par Zinno et Zappitelli, architectes, en date du 24 avril 2012, révisé le 4 mai 2012, dossier n° 11-078, intitulé « Développement industriel multilocatif – Harwood et Valois », et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le projet doit respecter la politique de gestion des eaux pluviales;
- les conteneurs autres que les semi-enfouis devront être situés dans un enclos opaque;
- modifier le mur de façade donnant sur la rue Valois de manière à rappeler les éléments de l'entrée principale donnant sur la cour intérieure;
- prévoir des arbustes supplémentaires le long de la façade du bâtiment donnant sur la rue Valois tel que présenté sur le feuillet intitulé « Développement industriel multilocatif - Harwood et Valois - Perspective rue Valois (bâtiment « A », phase 1) », dossier n° 11-078, en date du 24 avril 2012;
- le propriétaire doit fournir une servitude notariée dont la Ville est partie prenante pour l'allée mitoyenne prévue entre les deux (2) bâtiments;
- le permis de subdivision cadastrale doit être émis;
- à la construction du bâtiment « A », l'allée mitoyenne prévue entre les bâtiments « A » et « B » devra être entièrement pavée sur une largeur minimale de 6 mètres, en sus des cases de stationnement, afin de permettre l'accès au Service sécurité incendie;
- l'aire gazonnée doit être aménagée de dalles de béton alvéolées, située en cour arrière, facilitant ainsi le passage d'un camion incendie;

QUE le bâtiment « B » et ses aménagements seront évalués lors du dépôt d'un concept d'ensemble qui devra inclure le projet proposé sur le terrain résiduel situé à l'intersection de la rue Valois et de la route Harwood.

« ADOPTÉE »

12-05-525

**PIIA / 84, BOULEVARD HARWOOD / NOUVELLE TERRASSE EXTÉRIEURE /  
ZONE C2-704 / CCU N° 12-05-79**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-79 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 84, boulevard Harwood, le projet de nouvelle terrasse extérieure, le tout tel que présenté dans le document intitulé « Aménagement d'une terrasse et de la cour arrière Bar Riviera inc. » préparé par Provencher, urbaniste, en date du 25 avril 2012, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que la demande d'exemption de l'obligation de fournir quatre (4) cases de stationnement en contrepartie d'un paiement de mille dollars (1 000 \$) par case, tel que prévu à l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275 – zone C2-704 assujettie au Règlement n° 1277 sur les PIIA, soit acceptée par le Conseil municipal;

- que les plans de construction soient scellés par un architecte afin d'obtenir un permis de construction;
- que la hauteur de la terrasse n'excède pas 1 mètre et que l'espace ceinturant la terrasse soit entouré d'arbustes sur tout son périmètre.

« ADOPTÉE »

**12-05-526 ACHAT DE CASES DE STATIONNEMENT / 84, BOULEVARD HARWOOD / ZONE C2-704 / CCU N° 12-05-80**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-80 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mai 2012;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 84, boulevard Harwood, la demande d'exemption de l'obligation de fournir quatre (4) cases de stationnement, et ce, en contrepartie d'un paiement de la somme de mille dollars (1 000 \$) par case tel que prévu à l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275 pour la zone C2-704 assujettie au Règlement n° 1277 sur le PIIA.

« ADOPTÉE »

**12-05-527 PIIA / 493, ROUTE DE LOTBINIÈRE / RÉFECTION DES FAÇADES ET AJOUT D'UNE VÉRANDA / LOT 1 546 633 / ZONE A-836 / CCU N° 12-05-81**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-81 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 493, route de Lotbinière, le projet de réfection des façades et l'ajout d'une véranda, le tout tel que prévu aux plans d'architecture préparés par M. Dominic Zeppetini, architecte, déposés le 23 avril 2011, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- fournir un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour la demande de permis;
- que l'agrandissement (véranda 4 saisons en cour arrière) soit sur pieux dûment approuvé par un ingénieur ou sur fondation traditionnelle de béton coulé.

« ADOPTÉE »

**12-05-528 PIIA / 2540, CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE / NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL / LOT 1 673 986 / ZONE C4-833 / CCU N° 12-05-82**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-82 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;



Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2540, chemin de la Petite-Rivière, le projet de construction d'un nouveau bâtiment commercial – industriel, le tout tel que présenté aux plans intitulés « ÉDIFICE BUREAUX, 2540, PETITE RIVIÈRE » préparés par M. Hugo Brongo, architecte, en date du 5 avril 2012, révision en date du 19 avril 2012, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- fournir un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour la demande de permis;
- que des conteneurs semi-enfouis de capacité suffisante pour répondre aux besoins de tous les occupants soient installés sur la propriété en cour latérale ou arrière;
- qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé pour la demande de permis;
- que le plan d'aménagement prévoit un maximum de végétaux en cour avant tout en tenant compte de la présence du système de traitement des eaux usées;
- que le système de traitement des eaux usées soit conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

« ADOPTÉE »

**12-05-529 PIIA / 243 À 255, BOULEVARD HARWOOD / MODIFICATION DU PLAN D'ENSEMBLE ET DES MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEURE / ZONE C2-756 / CCU N° 12-05-83**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-83 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 243 à 255, boulevard Harwood, le nouveau plan d'implantation d'ensemble, le tout tel que préparé par la firme d'architectes et design DCYSA, en date du 24 avril 2012, projet 6742, feuillets A100a et A100b, les nouvelles élévations et matériaux présentés aux feuillets A410, A411, A412, A420 et A421 du même document ainsi que les plans révisés en date du 23 avril 2012 préparés par la firme Bc2fp groupe-conseil pour les végétaux, et ce, sous réserve de la condition suivante :

- que des conteneurs à déchets et de recyclage de type semi-enfoui soient prévus en nombre suffisant pour pourvoir aux besoins des occupants.

« ADOPTÉE »

**12-05-530 PIIA / 3060, BOULEVARD DE LA GARE / INSTALLATION D'ENSEIGNES / ZONE C3-1001 / CCU N° 12-05-84**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-84 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde, à l'égard de l'immeuble sis au 3060, boulevard de la Gare, le certificat d'autorisation pour les trois (3) enseignes telles que proposées aux plans préparés par la firme Federal Health Sign Company, dossier n° 23-08355-10, en date du 8 mars 2012, révision 3 en date du 2 avril 2012, et ce, sous réserve que l'inscription « maintenant ouvert » prévue sur l'enseigne située dans le poteau commun soit retirée après l'ouverture officielle du commerce.

« ADOPTÉE »

**12-05-531 DÉROGATION MINEURE / 260, RUE RODOLPHE-BESNER / BANDE DE VERDURE / BORDURE DE BÉTON / LOT 4 056 032 / ZONE I2-646 / CCU N° 12-05-85**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Construction Yves Lalonde ltée;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-85 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 17 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 mai 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 260, rue Rodolphe-Besner;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 260, rue Rodolphe-Besner, afin d'autoriser :

- une bande de verdure d'une largeur de 1,08 mètre à partir de la ligne de rue en dérogation à l'article 2.2.17.3.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 3 mètres;
- une bordure continue de béton située à une distance inférieure à 1 mètre des limites de propriété gauche et droite en dérogation à l'article 2.2.16.1.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une distance minimale de 1 mètre.

« ADOPTÉE »

**12-05-532 DÉROGATION MINEURE / 2905 À 2933, BOULEVARD DE LA GARE / MATÉRIAU DE REVÊTEMENT / CASES DE STATIONNEMENT / LOT 4 967 534 / ZONE C3-1012 / CCU N° 12-05-91**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Développement APL inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 12-05-91 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 mai 2012;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 5 mai 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2905 à 2933, boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2905 à 2933, boulevard de la Gare, afin d'autoriser :

- un matériau de revêtement métallique pour un mur composant la façade principale d'un bâtiment principal en dérogation à l'article 3.2.73.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise seulement la maçonnerie, la pierre, le marbre, le verre ou l'ardoise, à l'exception des éléments architecturaux (porte-à-faux et fenêtre en baie) qui eux, peuvent être recouverts de bois peint ou teint, de stuc ou d'agrégat;

- des cases de stationnement localisées en cour avant situées jusqu'à 1 mètre de la ligne d'emprise, et ce, en dérogation à l'article 2.2.16.1.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige que celles-ci soient situées au-delà de 3 mètres de la ligne d'emprise de rue.

« ADOPTÉE »

**12-05-533 DÉROGATION MINEURE / 21, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, LOCAL 110 / ENSEIGNES À PLAT SUR LA MARQUISE DE LA FAÇADE PRINCIPALE / LOT 4 865 499 / ZONE C3-219 / CCU N° 12-04-74**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par La Boutique Piscines, Spas & BBQ;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 21 avril 2012 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que l'étude de cette demande a été reportée une première fois le 7 mai 2012;

CONSIDÉRANT les représentations du requérant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle analyse de la demande;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 21, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110, soit reportée à la séance du 4 juin 2012.

« ADOPTÉE »

**12-05-534 COLLECTE DE FEUILLES**

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux municipalités membres d'exercer, pour les années 2012 et 2013, la compétence pour la collecte, le transport et le traitement des feuilles d'automne;

CONSIDÉRANT que cette offre est assortie de plusieurs conditions et que la Ville s'engage à les respecter à l'exception de celle relative au type de sacs devant être utilisés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion se retire du service de collecte de feuilles d'automne offert par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2012 et 2013 et assume elle-même conformément aux conditions de la MRC, à l'exception de celle portant sur le type de sacs devant être utilisés, cette compétence.

« ADOPTÉE »

**12-05-535 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1565-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION N° 1565 (RMH 399)**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1565 (RMH 399).

**12-05-536 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1216-02 / FEUX DE FOYERS EXTÉRIEURS / MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1216-02 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1216-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement concernant la prévention des incendies afin de permettre, à certaines conditions, les feux de foyers extérieurs ».

« ADOPTÉE »

**12-05-537 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1292-02 / RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1292 – Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

**12-05-538 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1640 / RÈGLEMENT RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1640 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1640 intitulé :

« Règlement relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes ».

« ADOPTÉE »

**12-05-539 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1644 / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION (JUILLET 2012)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1644 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1644 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt-seize mille dollars (96 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

**12-05-540 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1645 / FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION (DÉCEMBRE 2012)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1645 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1645 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de deux cent quatre-vingt-quatre mille dollars (284 000 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la Ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

**12-05-541 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-167 / AJOUT À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DES ZONES C3-218 ET C3-219 / USAGE RESTAURANT SANS PERMIS D'ALCOOL (9212) À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 40**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-167 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter à la grille des usages et normes des zones C3-218 et C3-219 l'usage restaurant sans permis d'alcool (9212) seulement à titre d'usage complémentaire »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 juin 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**12-05-542 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-167 / AJOUT À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DES ZONES C3-218 ET C3-219 / USAGE RESTAURANT SANS PERMIS D'ALCOOL (9212) À TITRE D'USAGE COMPLÉMENTAIRE / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES - VOIE DE SERVICE DE L'AUTOROUTE 40**

Le conseiller M. Réналd Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'ajouter à la grille des usages et normes des zones C3-218 et C3-219 l'usage restaurant sans permis d'alcool (9212) seulement à titre d'usage complémentaire.

**12-05-543 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-168 / ZONE I3-831 / USAGES AUTORISÉS / COMMERCE DE DÉTAIL DE VÉHICULES AUTOMOBILES / ENSEIGNEMENT DE TYPE « ÉCOLE DE MÉTIERS » / LOCATION DE REMORQUE À TITRE D'USAGE ACCESSOIRE / INDUSTRIES DE PRESTIGE / BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 mai 2012 un premier projet de règlement portant le n° 1275-168 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 22 mai 2012 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-168 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser dans la zone I3-831 les usages suivants : (634) (635) et (639) reliés au commerce de détail de véhicules automobiles; (8511) enseignement de type « école de métiers »; (9919) location de remorque, à titre d'usage accessoire à l'industrie seulement, ainsi que la classe d'usages (I1) Industries de Prestige en bordure du boulevard de la Cité-des-Jeunes »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**12-05-544 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1277-16 / INCLUSION DES ZONES I3-831 ET I3-832 DANS LE GROUPE 12 / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET MONTÉE LABOSSIÈRE**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 mai 2012 un premier projet de règlement portant le n°1277-16 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 22 mai 2012 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1277-16 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1277-16 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1277 afin d'inclure les zones I3-831 et I3-832 dans le groupe 12 dudit règlement sur les PIIA ».

« ADOPTÉE »

**12-05-545 MODIFICATION / RÈGLEMENT N° 1643 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 / VOIRIE ET ÉGOUT PLUVIAL SUR L'AVENUE SAINT-CHARLES, UNE PARTIE DE LA RUE JOSEPH-CARRIER ET LA BRETTELLE DE L'AUTOROUTE JUSQU'AU CHEMIN DUMBERRY INCLUANT LES TRAVAUX CONNEXES (PHASE 1 DU PROJET DE L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC) / INTÉGRATION DE L'ENTENTE DE COLLABORATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 1643 décrétant une dépense de six millions sept cent soixante-cinq mille dollars (6 765 000 \$) et un emprunt de trois millions six cent cinquante-trois mille dollars (3 653 000 \$) pour la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, d'une partie de la rue Joseph-Carrier, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes, lors de la séance du 30 avril 2012;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu, le 18 mai 2012, la proposition du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour une entente de collaboration visant le partage des travaux et des coûts afférents;

CONSIDÉRANT que le montant apparaissant à l'entente de collaboration diffère légèrement du montant apparaissant à l'article 3 b) du Règlement n° 1643 et qu'il y a lieu d'apporter audit règlement les ajustements nécessaires;

CONSIDÉRANT que les modifications à intervenir n'ont pas pour effet d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le montant de la dépense totale de six millions sept cent soixante-cinq mille dollars (6 765 000 \$), tel qu'il apparaît au titre du règlement, aux articles 1 et 2 ainsi qu'à deux (2) endroits à l'annexe A (Total étape construction et Résumé) soit réduit à six millions sept cent cinquante-trois mille dollars (6 753 000 \$);

QUE l'article 3 b) du Règlement n° 1643 soit remplacé par ce qui suit :

- b) affecte une somme de trois millions cent mille dollars (3 100 000 \$) consistant en la participation du ministère des Transports au projet dans une proportion de 46 %, selon les modalités prévues à l'entente de collaboration n° 100974 (projet n° 154030799) entre la Ville et le ministère des Transports transmise par le ministre délégué aux Transports le 15 mai 2012;

QUE le montant des frais incidents de cinq cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-neuf dollars (559 259 \$) apparaissant à l'annexe A soit réduit à cinq cent quarante-sept mille deux cent cinquante-neuf dollars (547 259 \$);

QUE le montant de la contribution de la Ville de trois millions six cent cinquante-trois mille cent dollars (3 653 100 \$) apparaissant au résumé de l'annexe A soit réduit à trois millions six cent cinquante-trois mille dollars (3 653 000 \$);

QUE le montant de la contribution du MTQ de trois millions cent onze mille neuf cents dollars (3 111 900 \$) apparaissant au résumé de l'annexe A soit réduit à trois millions cent mille dollars (3 100 000 \$).

« ADOPTÉE »

#### **12-05-546 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, savoir :

- Tenue du triathlon des jeunes de l'école Sainte-Madeleine le 15 juin 2012;
- Mise en place d'affiches sur le territoire de la Ville du 24 mai au 27 juin 2012 annonçant la tenue du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion 2012;
- Mise en place de banderoles promotionnelles, utilisation de l'avenue Saint-Charles pour le défilé populaire, utilisation d'armes à feu chargées à blanc, fermeture d'un tronçon de la rue Sainte-Julie, interdiction de stationnement, vente de boissons alcoolisées (avec un permis obtenu auprès du RACJQ) et installation d'un chapiteau dans le cadre des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion 2012;
- Mise en place d'affiches temporaires sur le territoire de la Ville du 11 au 25 juin 2012 aux fins de promouvoir l'événement *Défi têtes rasées* 2012;
- Vente de boissons alcoolisées (avec un permis obtenu auprès du RACJQ) dans le cadre du Festival de cirque Vaudreuil-Dorion qui se tiendra du 22 au 25 juin 2012;
- Randonnée du silence sur le territoire de la Ville le 16 mai 2012;
- Proclamation de la *Semaine québécoise des familles* du 14 au 20 mai 2012;
- Feu de camp dans le parc Bélair le 25 mai 2012 dans le cadre d'une soirée portes ouvertes tenue par les Scouts 19<sup>e</sup> Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

#### **12-05-547 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

#### **12-05-548 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**12-05-549 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 24 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Manon Bernard, directrice générale et  
greffière par intérim